



# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté  
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska que, lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 14 septembre 2016, le conseil a étudié et adopté le règlement 2016-289 modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 2012-262 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

Ledit règlement est déposé au bureau de la MRC situé au 142 rue Dufferin, bureau 100, à Granby où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Fait à Granby, province de Québec, ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille seize (2016).

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe,

  
Judith Desmeules